

**pays** : Belgique

**Commission** : conseil de l'UE sur les risques et la sécurité Civile

**Problématique** : Quelles politiques de coordination de la sécurité civile européenne pour protéger les populations des catastrophes naturelles , industrielles et humaines ?

La Belgique obtient son indépendance en 1830. Elle était auparavant ; après le congrès de Vienne ; fusionnée avec le pays bas et le luxembourg formant le Royaume des Pays-Bas. Le pays compte 11 millions d'habitants et s'étend sur 30 528 km<sup>2</sup>. De capitale bruxelle et de densité 360 habitants par km<sup>2</sup> , la Belgique est un des six pays fondateurs de l'Union européenne dont elle accueille, dans sa capitale, les principales institutions (le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne), ainsi que celles d'autres organisations internationales importantes comme l'OTAN( Organisation du traité de l'Atlantique nord). Sa frontière est partagée avec les Pays-Bas , l'Allemagne , le Luxembourg et la France. De plus, la Belgique a un accès direct à la mer du nord, ce qui est profitable . La Belgique dispose d'un système politique unique , c'est une monarchie constitutionnelle avec à la tête du pays Philippe de Belgique cependant le roi ne dispose que d'une fonction symbolique .

La Belgique ,qui était avant un État unitaire, est aujourd'hui un État fédéral. Le pouvoir est réparti entre le niveau fédéral avec des élections tous les 5 ans , régional et communautaire. Les compétences sont également réparties entre le niveau fédéral, régional et communautaire. Chaque entité a ses propres compétences.

Concernant le gouvernement fédéral, il est dirigé par le Premier ministre Alexander De Croo et est responsable de compétences telles que la politique étrangère, la défense, la justice et les finances, il s'exerce sur tout le pays. Concernant les communautés, elles sont réparties au niveau des langues : communauté francophone , néerlandophone et germanophone .Tandis que les régions sont réparties territorialement : Wallonie , Flandre et région bilingue.

Néanmoins , la formation de coalitions est fréquente en raison de la diversité politique. Les négociations communautaires sont courantes. Les principaux partis politiques sont les libéraux , les socialistes et les sociaux chrétiens cependant ils se sont séparés linguistiquement il y quelques années. Actuellement , après 493 jours d'accord, la formation du gouvernement a eu lieu ayant comme partie majoritaire La PS ( parti socialise français ). Enfin, le Produit Intérieur Brut (PIB) de la Belgique s'est élevé à environ 506 milliards de dollars en 2020. Ce pays possède une économie diversifiée, avec des secteurs industriels tels que la chimie, la pharmacie et la sidérurgie, ainsi qu'un fort secteur des services financiers et aux entreprises. Ses ports majeurs comme Anvers en font un acteur clé du commerce international. La Belgique maintient ainsi une position solide au sein de l'Union européenne grâce à une politique économique stable et une infrastructure développée.

Concernant la question de la sécurité des populations face aux risques de catastrophes naturelles, industrielles et humaines, divers événements ont émergé ces dernières années. Par exemple, les inondations de juillet 2021 mais également les vagues de chaleur et de sécheresse ont suscité des préoccupations, notamment en raison des risques de pénuries d'eau. Pour les catastrophes industrielles, des incidents tels que l'explosion de gaz à Liège en 2010 et les risques nucléaires ont été notables. En ce qui concerne les catastrophes humaines, des événements comme les attentats terroristes de 2016, la pandémie de COVID-19 et les accidents ferroviaires, aériens et routiers ont également été significatifs. Ainsi, de multiples enjeux se posent pour maintenir la sécurité nationale et une économie stable. La Belgique est confrontée à de nombreuses questions relatives à la prévention, la préparation, la réponse et la récupération. En réaction à ces défis, le pays a mobilisé ses ressources nationales, coordonné les interventions d'urgence et mis en place des mesures visant à protéger la population, reconstruire les communautés affectées. Des efforts sont également déployés pour éviter, prévenir et mieux gérer de nouvelles catastrophes. Pour ce qui est des catastrophes naturelles, en particulier les inondations, des mesures telles que le renforcement des infrastructures de protection sont une priorité, notamment par la construction de digues et de barrages, l'aménagement des bassins de rétention, la protection des zones côtières, l'amélioration des systèmes de drainage et la sensibilisation du public. Une coordination entre les autorités est nécessaire pour mieux contrôler ces crises.

Dans le domaine des catastrophes industrielles, la Belgique met en œuvre des mesures rigoureuses, comprenant l'application de réglementations strictes, la réalisation d'inspections régulières et la planification d'urgence, dans le but de minimiser les risques et d'assurer la sécurité publique et environnementale.

Enfin, pour mieux gérer les catastrophes humaines, des actions comme le renforcement des forces de l'ordre, la préparation d'urgence, le soutien psychologique, la sensibilisation du public et la coordination entre les acteurs sont mises en œuvre. Ces mesures visent à prévenir les incidents, à intervenir rapidement en cas de crise et à soutenir les personnes touchées.

Il serait donc intéressant d'envisager de nouvelles solutions pour renforcer la capacité de notre pays à faire face aux catastrophes et à protéger la sécurité et le bien-être de sa population de manière proactive et efficace. Pour ce faire, il convient de promouvoir la sensibilisation et l'éducation en renforçant les programmes de sensibilisation du public aux risques de catastrophes naturelles, industrielles et humaines. Cela impliquerait de mettre l'accent sur la préparation individuelle et communautaire, ainsi que sur les mesures à prendre en cas d'urgence. De plus, il est essentiel de développer les capacités de gestion des crises en formant et en équipant davantage de personnel pour la gestion des crises. Cela inclut la formation d'équipes spécialisées dans la gestion des catastrophes naturelles, industrielles et humaines, afin d'améliorer la coordination et l'efficacité des interventions d'urgence. En outre, la promotion de la recherche et de l'innovation est cruciale. Il est nécessaire d'investir dans la recherche et le développement de technologies innovantes pour la prévention, la détection et la gestion des catastrophes. Cela comprendrait le développement de systèmes d'alerte précoce avancés, de modèles de prévision des risques et de solutions de décontamination rapide pour répondre efficacement aux différents types de catastrophes auxquelles notre pays pourrait être confronté.

